



L'ASSISTANT DE RÉALISATION / BLOC 2

Préparer la distribution artistique d'un projet
(long-métrage, série, unitaire)

MARSEILLE

FORMATIONS 2025

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ADRESSE DE FORMATION

L'EPOPEE VILLAGE

6 rue Berthelot
13014 MARSEILLE

ADRESSE D'INFORMATION

CEFPF

19 rue de la Justice
75020 PARIS

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le CEFPPF en quelques mots	PAGES 4-5
Nos engagements	PAGES 6-12
Descriptif des activités	PAGES 13-15
Public concerné et objectifs	PAGES 16-18
Modalités de mise en œuvre	PAGES 19-20
Contenu de l'action	PAGES 14-15
Programme détaillé	PAGES 21-23
Conditions générales de vente	PAGE 24



LE CEFPPF

33 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.

Certification QUALIOPF

Le CEFPPF est certifié QUALIOPF depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

DES FORMATIONS DISPENSÉES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Le CEFPPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.



HANDICAP

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25



ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EVEIL ECOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie. En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages. Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Ile de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITE SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducation, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT :

La référente harcèlement du CEFPPF est à votre disposition pour signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS
corinne-d@cefppf.com
01 40 30 22 25



NOS ENGAGEMENTS

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPP continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.



CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPPF, au moins un mois avant le début de la formation choisie



COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

- **En tant que demandeur.euse d'emploi**

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPPF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

- **En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel**

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités (OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPP.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPP ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)

UNE VOIE D'ACCÈS DURABLE AU SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL POUR UNE RECONVERSION RÉUSSIE

La formation « ASSISTANT DE REALISATION » un parcours diplômant

S'orienter vers les métiers de l'audiovisuel relève d'un choix stratégique offrant les atouts d'une reconversion professionnelle durable.

LE CEFPPF propose deux parcours diplômants reconnus par la **Commission Nationale de la Certification Professionnelle** et inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Cette commission dépend de **l'Éducation Nationale** et habilite les organismes à délivrer des titres reconnus par l'Etat :

« **Assistant de réalisation** » niveau 5 (EU) code NSF 323p

La formation « Assistant de réalisation » une voie d'accès au secteur audiovisuel pour une reconversion réussie

- o Nous vous accompagnons dans votre reconversion
- o Nous vous garantissons un accompagnement personnalisé
- o Nous vous assurons un enseignement avec des formateurs en activité

Prise en charge

Si vous êtes intermittent du spectacle, salarié du secteur audiovisuel, salarié en reconversion, ou à la suite d'un licenciement économique, plusieurs alternatives sont possibles pour la prise en charge de votre formation par l'intermédiaire de votre OPCO, pôle emploi, CPF...

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

01 40 30 22 35

*Notre équipe est à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 19h*

Préparer la distribution
artistique d'un projet





LE DIRECTEUR DE CASTING, ENTRE LE RÉALISATEUR, LE PRODUCTEUR ET LES COMÉDIENS.



DESCRIPTIONS DES ACTIVITES

“Le directeur de casting organise sa recherche et sa sélection en fonction de critères imposés par le rôle, et de directives émises par le réalisateur et la production. En règle générale, les artistes très connus ne passent pas par le filtre du directeur de casting, mais sont directement choisis par le réalisateur, qui a parfois écrit le rôle principal de son film à leur intention, ou par le producteur directement.

Le directeur de casting est chargé de repérer, de procéder aux essais et de proposer à un réalisateur des comédiens qui lui paraissent convenir pour un rôle précis. Le directeur de casting est contacté par la production pendant la phase de préparation d'un projet. Il travaille à partir d'un dépouillement et d'un scénario qui lui permet de repérer le nombre de rôles nécessaires et leur importance. Il procède à une présélection de comédiens à partir de ses fichiers, mais il peut également travailler en casting « sauvage », c'est-à-dire en repérant des personnes dans la rue ou dans des lieux publics. Il organise des séances d'essais filmés ou de photos. Il soumet ces éléments au réalisateur qui fait son choix avec la production.

Le directeur de casting n'est généralement pas présent pendant le tournage.” CPNEF AV



POSITIONNEMENT ET EVOLUTION

L'assistant du directeur de casting organise, sous la responsabilité du directeur de casting, la recherche et la sélection des seconds rôles, des silhouettes et de la figuration en fonction de critères imposés par le rôle, et de directives émises par le réalisateur et la production. L'assistant du directeur de casting, sous la responsabilité du directeur de casting est chargé principalement des petits rôles ou des figurants.

Tout comme son chef de poste, il doit après ses essais montés, proposer au réalisateur sa pré-sélection pour vérifier qu'elle corresponde bien au personnage du scénario.

Le dépouillement général effectué du scénario, il doit ensuite s'entretenir avec le directeur de casting sur les recherches à effectuer. Il va alors consulter son listing ou travailler en casting « sauvage », c'est-à-dire repérer des personnes dans la rue ou dans des lieux publics.

L'assistant du directeur de casting n'est généralement pas présent pendant le tournage.

Évolutions possibles de l'Assistant Directeur de Casting

Après quelques tournages en tant qu'assistant, il est possible d'évoluer vers le poste de directeur de casting.. En règle générale, les artistes très connus ne passent pas par le filtre du directeur de casting, mais sont directement choisis par le réalisateur, qui a parfois écrit ou par le producteur directement. Toutefois, le directeur de casting peut avoir la charge de rechercher le rôle principal (lorsqu'on attend un inconnu avec un profil particulier) ou de rôles secondaires important.

Compétences transversales :

Dans le but d'étendre leur champ de compétence et de répondre aux besoins de certains réalisateurs qui préfèrent collaborer uniquement avec un assistant pour le casting ou le repérage des décors plutôt que de louer les services de prestataires ou d'autres techniciens dédiés à la préparation, les candidats ont la possibilité de suivre 3 autres blocs (organisation logistique, repérages de décors, organisation de distribution artistiques).

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Ce Bloc inscrit au RNCP sous le numéro RNCP34719 et intitulé « Organisation de la distribution artistique » est une certification susceptible d'être délivrée en totalité ou partiellement dans le cadre d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Le Titre d'Assistant de Réalisation dont il est un module peut également être obtenu par le biais de la VAE, ainsi que chacun des trois autres Blocs de Compétence qui le constituent.

Bloc 1 : Organiser et Planifier un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 3 : Préparer les décors (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 4 : Préparer la phase logistique et technique d'un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Le candidat à la VAE devra présenter un dossier administratif composé de :

- CV du participant,
- document détaillant les missions du poste actuel dans le cadre du parcours,
- attestation de l'employeur sur la fonction occupée (ainsi que les précédentes) afin de justifier de l'expérience acquise.

Vous pouvez recevoir une brochure d'information sur la validation des acquis de l'expérience sur simple demande, ou consulter la fiche VAE disponible sur le site cefpf.com.

Définition d'un bloc de compétence

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a fait référence à la notion de blocs de compétences dans les diplômes professionnels et à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, le développement des compétences des salariés est corrélé au développement de leur employabilité.

Les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises ont besoin de repères simples, élaborés collectivement, attestant de la réalité des compétences acquises. Les certifications professionnelles sont à cet effet des repères majeurs participant à une amélioration du signalement des compétences (ANI 2013).

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée des titres inscrits au Registre National de la Certification Professionnelle (Assistant de production / Assistant de Réalisation).

Le « bloc de compétences » s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle.

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être :

- communs à plusieurs certifications professionnelles,
- spécifiques à une certification particulière.

Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.

Au sein d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (mentions/titres), les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.

Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Modulariser les diplômes inscrits au RNCP par la démarche blocs de compétences.

La modularisation d'un diplôme est possible dès lors que celle-ci s'appuie sur la définition des blocs de compétences et leurs modalités de repérage au sein du diplôme inscrit au RNCP précisés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

“Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...)”

La modularisation des diplômes nécessite de raisonner dans une logique de compétences professionnelles lisibles, tout en prenant en compte les contraintes des entreprises et des salariés en matière d'accessibilité et de financement de la formation.

Prise en charge

À l'initiative du salarié seul ou avec l'accord de son entreprise, le compte personnel de formation (CPF), permet à tout salarié de bénéficier d'une action de formation sur son temps de travail (avec accord de l'entreprise) ou hors de son temps de travail (CPF Salarié seul).

Le CPF a pour objectif d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser son parcours professionnel.

PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'ASSISTANT DE REALISATION

PUBLIC CONCERNÉ :

Assistants de réalisation, régisseurs, assistants de production, chefs de file, comédiens (cinéma, fiction TV, films publicitaires).

Les stagiaires peuvent toutefois avoir des niveaux scolaires initiaux variables. Le succès de leur démarche est essentiellement le fruit d'une capacité d'adaptation et de polyvalence, que viennent compléter des connaissances théoriques liées aux enjeux du secteur et à l'acquisition d'une technicité spécifique dispensée en cours de formation

PRÉ-REQUIS ET SÉLECTION DES CANDIDATS

o Pour les étudiants : un niveau Bac

o Pour les personnels en reconversion (formation continue)

- niveau au moins équivalent au Brevet Professionnel, au Brevet de Technicien, au Baccalauréat Professionnel ou Technologique (niveau IV)

ou

- expérience professionnelle d'au moins trois ans, évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPP.

o Pour l'ensemble des candidats, un dossier de pré-sélection doit être complété en vue de l'entretien de sélection

La sélection des candidats a lieu sur la base d'un entretien permettant d'examiner ses pré-requis et d'un dossier de pré-sélection (évaluation du projet professionnel, CV, etc).

A l'occasion de cet entretien sont particulièrement évalués les points suivants :

- le niveau de connaissance général du secteur audiovisuel,
- la motivation et la cohérence du projet professionnel,
- la nature de l'expérience et des diplômes ou titres antérieurs,
- les possibilités d'application des compétences antérieures au secteur audiovisuel,
- la capacité à s'insérer efficacement dans le secteur (sens de l'initiative et de l'organisation, aptitude à la polyvalence...).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

OBJECTIF PRINCIPAL :

Conçue dans un souci de polyvalence et de réalisme, cette formation s'attache exclusivement aux fonctions d'assistant directeur de casting. A l'issue de ce programme, les stagiaires auront acquis l'ensemble des connaissances de base nécessaires à l'exercice de la fonction d'assistant directeur de casting de fiction.

OBJECTIFS DÉTAILLÉS :

La formation est décomposée en 3 modules :

- L'équipe Casting et leur environnement
- Les missions et Savoir Faire d'un Assistant Directeur de Casting
- Exercice d'Application : Casting de rôles sur un court métrage

Objectifs détaillés :

- Gérer les modalités d'organisation d'un casting (prise de rendez-vous, planning)
- Interpréter un scénario et à trouver les comédiens adaptés aux rôles
- Appréhender la direction d'acteurs
- Apprendre à gérer les demandes de la production et de la mise en scène
- Gérer l'aspect logistique et technique d'un casting

A l'issue de ce programme, les stagiaires :

- sauront lire et dépouiller les rôles d'un scénario et analyser les personnages
- appréhenderont les différentes missions du directeur de casting
- connaîtront les modalités d'organisation d'un casting
- comprendront les demandes différenciées des directeurs de casting, producteurs, réalisateurs, agents et comédiens
- sauront axer la recherche de rôles à l'univers d'un réalisateur
- pourront seconder le directeur de casting à différentes étapes de préparation d'un film, à savoir :
 - prise de rendez-vous
 - organisation du planning
 - lancement d'un casting dit « sauvage »
 - mise en forme du trombinoscope
 - montage des essais sélectionnés selon les instructions du directeur de casting
 - suivi auprès des agents de l'évolution du casting

OBJECTIFS DÉTAILLÉS DU BLOC DE COMPETENCES

Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Préparation de la phase de casting

- Lecture analytique du scénario et de la note d'intention du réalisateur dans la perspective de la préparation du casting,
- Dépouillement des rôles selon les besoins du réalisateur,
- Accompagnement du réalisateur et du producteur pendant toute la phase de recherche des rôles,
- Représenter le réalisateur lors des castings en tenant compte de ses besoins et des possibilités de production,
- Constitution d'une base de comédiens (fichier casting) pour la recherche des rôles,
- Animation de son réseau professionnel,
- Castings sauvages pour rechercher des personnes authentiques (non comédien).

Organisation et exploitation des essais filmés dans le cadre d'un casting

- Organisation d'auditions filmées,
- Montage des essais filmés,
- Présentation au réalisateur d'un éventail de profils différents.

Préparation des dossiers administratifs des comédiens sélectionnés

- Suivi administratif des comédiens,
- Vérification de la conformité des documents nécessaires avant le tournage (assurance, pièce d'identité...),
- Respect de la réglementation en vigueur (conventions collectives et code du travail).



METHODE PEDAGOGIQUE :

- Exposés théoriques et Master Class
- Cas pratiques et exercices de simulation à partir d'un scénario de court-métrage proposé par le GREC



PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'ASSISTANT DIRECTEUR DE CASTING



MODALITÉS D'ÉVALUTION

Mise en situation professionnelle (*contrôle continu - 20 min d'oral*) :

Les candidats rencontrent un réalisateur qui leur présente son scénario de court-métrage. Les candidats ont la possibilité de leur poser des questions pour connaître ses intentions de mise en scène, ses attentes de comédiens.

Les candidats organisent un casting et préparent individuellement un dossier qu'ils doivent à l'issue du bloc de compétence, présenter à tour de rôle au réalisateur.



COMPÉTENCES ATTESTÉES DU BLOC DE COMPETENCES

Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Effectuer une lecture minutieuse du scénario afin de rédiger pour chaque rôle une fiche de description physique et de personnalité après concertation avec le réalisateur.

Rechercher des comédiens en activant son réseau de contacts extérieurs (théâtres, agents ...) afin de constituer un fichier casting.

Effectuer des castings sauvages dans l'objectif de présenter au réalisateur un fichier de choix potentiels pouvant correspondre à ses attentes.

Présenter au réalisateur des essais filmés et montés avec les comédiens pressentis.

Assurer le suivi administratif des dossiers en accord avec la réglementation (convention collective des artistes interprètes et des acteurs de compléments, CHSCT) et le code du travail.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	4 semaines soit 140 heures soit 20 jours
Durée hebdomadaire :	35 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30 (1/2 journée de libre par semaine)
Lieu de formation :	l'Epopée Campus 8 rue Berthelot 13014 MARSEILLE
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35 – 01 40 32 45 00
Date des sessions :	Du 31/03/2025 au 25/04/2025
Prix	5 000 euros HT



FORMATEURS

Responsables pédagogiques :	Michaël LEBLANC, Directeur du CEFPP Naim ZRIOUEL, Directeur de l'Epopée Campus Les Formateurs référents et les intervenants sont tous des Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma
------------------------------------	--



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Nombre de stagiaires par poste de travail :	1 ordinateur Mac par personne (logiciel Pack Office)
Modalités d'évaluation :	Evaluation hebdomadaire au moyen de questionnaires remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique.



CERTIFICAT ET INSERTION

Le bloc de compétences **"Préparer la distribution artistique d'un projet"** est inscrit au RNCP.

Depuis 2008,

53 personnes ont suivi la formation Assistant Directeur de Casting.

95% des personnes ont obtenu le certificat «Assistant Directeur de Casting de fiction» et ont les compétences nécessaires pour évoluer dans le secteur.



PASSERELLE D'ENTREE ET POURSUITE DE PARCOURS À L'ISSUE DE CETTE FORMATION

Le titre Assistant de réalisation de niveau 5 permet d'accéder à un titre de niveau 6.

Le bloc 2 « Préparer la distribution artistique d'un projet » est un module visant à accéder au bloc «Assistant de réalisation» de niveau 5. Ce dernier permet d'accéder à un titre de niveau 6.

En fonction de votre projet, si vous souhaitez rejoindre la formation après une expérience ou un cursus transférable, ou poursuivre votre parcours de formation à l'issue, nous vous proposons de prendre contact avec le responsable pédagogique afin de bénéficier de conseils adaptés à votre profil et vos compétences.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ SEMAINE 1 : LE CASTING

■ 1^{re} journée :

Définition du poste de responsable de distribution artistique et de son assistant

- Définition du poste de responsable de distribution artistique et de son assistant.
- L'environnement de la recherche du directeur de casting.

■ 2^e journée :

Mise en place de l'exercice pratique

- Distribution d'un scénario de long-métrage
- Préparation des feuilles de dépouillement : relevé de tous les rôles et des indications données sur chaque personnage.

■ 3^e journée :

Rencontre avec un réalisateur de long métrage

Séance de questions sur les attentes du réalisateur : ses attentes et ses demandes par rapport à ses souhaits de distribution, ses orientations de choix de comédiens

Rédaction d'une fiche très précise sur chaque personnage

Renseignements sur la globalité de son profil : aptitudes sportives (équitation, escrime...) , artistiques (danse, piano...), linguistiques (maîtrise d'une langue étrangère) ou enfin des aptitudes recherchées (permis de conduire...).

■ 4^e journée :

Construire son réseau professionnel auprès des agents artistiques

Intervention d'un agent artistique
La création du fichier comédien

■ 5^e journée :

La spécificité du casting

- Comment appréhender un acteur, un enfant ;
- Les tournages avec les enfants.
- Présentation de la DDCS, de l'Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (personne mineure et/ou très jeune enfant) ;
- Exercice pratique : Montage d'un dossier DDCS dans l'optique d'un tournage ;

■ SEMAINE 2 :

MISE EN PRATIQUE DU TRAVAIL D'UN ASSISTANT DE DIRECTEUR DE CASTING

■ 1^{re} journée :

- Les tournages avec les enfants
- La spécificité du casting : Comment appréhender un acteur, un enfant ; directeur de casting et son assistant.
- Exercice : Recherche d'un ou de plusieurs rôles principaux d'un enfant de moins de 16 ans.
- Engagement des mineurs dans un film : autorisation parentale et code de travail.
- Présentation de la DDCS, de l'Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (personne mineure et/ou très jeune enfant) ;

- Exercice pratique : Montage d'un dossier DDCS dans l'optique d'un tournage ;
- Interventions dans les lieux adaptés à la recherche.

■ 2^e journée :

Intervention d'un réalisateur

Relations du réalisateur et de l'équipe de casting. Directives du réalisateur sur la recherche des rôles :

- Ses attentes et ses demandes par rapport à ses souhaits de distribution, ses orientations de choix de comédiens.
- Choix des scènes pour les essais
- L'organisation du planning des rendez-vous des comédiens

Intervention d'un agent artistique
Ses relations avec les acteurs, sa collaboration avec le directeur de casting et son assistant.

Visite du fichier comédien du Pôle-emploi spectacles à Paris

■ 3^e journée :

La mise en place technique des essais (exercice pratique)

L'utilisation de la caméra et des différents supports.

Comment donner la réplique à un comédien tout en filmant sa scène.

Entraînement pour le tournage des castings : comment cadrer les essais et mettre en valeur les acteurs.

■ 4^e journée :

- Préparation d'un casting
- Organisation des rendez-vous des essais
- Envoi des textes aux agents ou directement aux comédiens.
- Mise en place de trombinoscopes pour les rendez-vous (nécessité de gérer les tableaux excel).
- Mise en place des essais

■ 5^e journée :

- Essais du casting « sauvage » (1) (exercice pratique)
- Entretien individuel, photographies, mesures.
- Préparation et vérification de la salle et du matériel technique.
- Accueil et essais comédiens.
- Improvisations et essai avec texte selon l'expérience du comédien
- Intervention du formateur pour recadrer le casting en cours

■ SEMAINE 3 :

FINITION DE L'EXERCICE PRATIQUE (1) EXERCICE PRATIQUE INDIVIDUEL (2) (À PARTIR D'UN COURT MÉTRAGE)

■ 1^{re} journée :

Deuxième rencontre avec les réalisateurs des courts métrages exercice pratique (2) autour de leur scénario et la recherche de leurs personnages / Recherche des profils par rôle.

Phase de préparation de l'exercice (2)

- Dépouillement du scénario du court métrage
- Entretien avec les réalisateurs
- Choix des scènes pour les essais.

■ 2^e journée :

Visionnage et analyses des essais filmés de l'exercice (1)

Visionnage des prises et évaluation de la qualité de jeu, d'écoute, d'intégration des indications, de souplesse...

Choix des acteurs à revoir en « call back » en duo

Redistribution de certains rôles et réflexions sur la cohérence de l'ensemble des rôles distribués.

Choix de nouvelles scènes d'essai plus poussées... rendez-vous, envoi des textes.

Exploitation des essais filmés de l'exercice (1)

Présentation et utilisation des outils techniques.

Dérushage, choix des meilleures prises, montage des essais des acteurs sélectionnés, titrage.

Préparation des différents supports suivant les indications du directeur de casting (sur DVD, clé USB ou en ligne).

■ 3^e, 4^e et 5^e journée

Organisation du Casting « sauvage » - recherche suivant les scénarii de court-métrage.

Recherche de comédiens sur le terrain

Elaboration et diffusion d'annonces

Essais du casting « sauvage » de l'exercice pratique (2)

Entretien individuel, photographies,

Improvisations et essai avec texte selon l'expérience du comédien

■ SEMAINE 4 :

FINITION DE L'EXERCICE PRATIQUE

■ 1^e, 2^e et 3^e journée

Sélections des prises

Visionnage, Analyse et Exploitation des essais filmés :

Présentation et utilisation des outils techniques, dérushage, montage ;

Préparation des différents supports suivant les indications du casting (DVD, clé usb en ligne)

Présélection des prises

Préparation des « call back » en duo avec intervention des réalisateurs des courts-métrages.

Rappel des comédiens sélectionnés

■ 4^e journée :

Préparation du dossier à rendre à la production

■ 5^e journée :

VALIDATION FINALE POUR L'OBTENTION DU CP-FFP

Visionnage et analyse des essais présélectionnés pour justifier du choix définitif des acteurs face à un jury composé de professionnels en activité

Chaque stagiaire préparant son propre rendu des exercices de casting effectués

Bilan de la formation



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

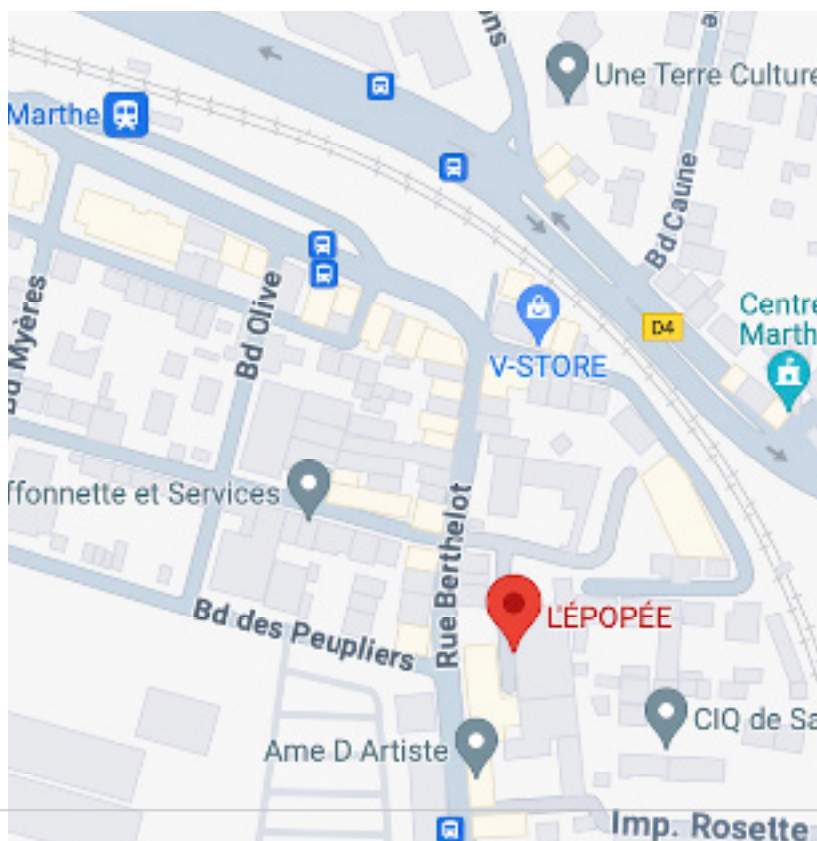
V . GARANTIES

Le CEFPPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



■ LIEU DE FORMATION

ÉPOPÉE VILLAGE

6 rue Berthelot
13014 MARSEILLE

POUR S'INSCRIRE

Standard : 01 40 30 22 35

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

Retrouvez-nous sur **Facebook**

 <https://www.facebook.com/cefpf.centredeformation>

Le CEFPF dispose, à l'Épopée, de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.

